

Xavier Casalini élu Secrétaire Général de l'UIBC

Le 14 juillet dernier, Xavier Casalini, Secrétaire Général de la CNBPF, a été élu à l'unanimité Secrétaire Général de l'Union Internationale de la Boulangerie et de la Pâtisserie (UIBC) présidé par Dominique Anract, lors du Présidium et du Congrès organisés à Singapour. Cette élection vient saluer l'implication de Xavier Casalini et témoigne également du rayonnement de la boulangerie-pâtisserie française au sein des instances internationales.

Le Congrès a également récompensé deux professionnels : Benoît Castel, élu Meilleur Pâtissier du Monde de l'année, et João Butske (Brésil), désigné Meilleur Boulanger du Monde de l'année.

Une belle reconnaissance pour la France et pour le savoir-faire artisanal français, qui continue de rayonner à l'international.

Retrouvez la CNBPF sur YouTube !

Vous souhaitez découvrir les coulisses de la boulangerie-pâtisserie française, suivre les événements de la profession ou retrouver les temps forts organisés par la Confédération ?

Retrouvez l'ensemble de nos vidéos sur notre chaîne YouTube : concours, événements, interviews, rencontres avec les professionnels et actualités.

Abonnez-vous à notre chaîne pour suivre nos événements en vidéo :
<https://www.youtube.com/@confederationnationaleboul6078>



Concours Général agricole 2026, catégorie Pain de Campagne

La 2^e édition du Concours Général agricole, catégorie Pain de Campagne se déroulera les 26 et 27 novembre 2026 à l'École de Boulangerie de Paris (EBP). Comme l'an dernier, deux sections seront proposées : artisanale et industrielle.

Pour la catégorie artisanale, 13 places sont ouvertes, soit un candidat par région. Chaque région est libre de désigner son représentant, à l'issue d'une sélection régionale ou non (premier inscrit, volontaire, etc.).

Attention : ce concours n'est pas organisé par la CNBPF, les modalités d'inscription sont donc spécifiques (frais d'inscription de 200 euros).

Pour toute inscription, veuillez contacter votre groupement professionnel.

Aides à l'embauche d'un apprenti - 2026

Pour les contrats d'apprentissage conclus depuis le 6 mars 2026, les entreprises de moins de 250 salariés bénéficient d'une aide de 5 000 € pour l'embauche d'un apprenti préparant un CAP, un baccalauréat professionnel, un certificat de spécialisation ou un brevet professionnel.

Pour les formations de niveau 5 (BTS ou brevet de maîtrise), l'aide est de 4 500 € (hors Outre-mer). Elle est versée au titre de la première année du contrat. En cas d'embauche d'un apprenti reconnu travailleur handicapé, l'aide est portée à 6 000 €, quel que soit le diplôme préparé.

Enfin, pour les formations de niveau 6 (licence, licence professionnelle, bachelor), l'employeur participe à hauteur de 750 € aux frais de formation.



Arrêt maladie : proposer une rupture conventionnelle ne présume pas une discrimination

Dans un arrêt du 17 juin 2026, la Cour de cassation rappelle que le fait de proposer une rupture conventionnelle à un salarié en arrêt maladie ne constitue pas, à lui seul, un indice de discrimination lié à son état de santé.

Même renouvelée, une telle proposition ne suffit donc pas à faire naître une présomption de discrimination. Les juges précisent toutefois que chaque situation doit être appréciée au regard de son contexte et que la démarche de l'employeur doit rester exempte de toute pression.

À retenir : Une rupture conventionnelle peut être proposée à un salarié en arrêt maladie. Cette seule proposition, même réitérée, ne suffit pas à caractériser une discrimination fondée sur son état de santé.



La conjugalité face au deuil: un enjeu majeur de protection sociale

Comment protéger les couples face aux accidents de la vie dans une société où les parcours de vie, les modèles familiaux et les équilibres économiques évoluent profondément ?

C'est la question qui a conduit l'OCIRP, en partenariat avec Elabe, à réaliser une étude inédite sur la conjugalité contemporaine.

Présentée dans le cadre d'un entretien accordé aux Échos, cette enquête met en lumière un constat : derrière les transformations du couple se dessinent de nouveaux défis pour la protection sociale. Lire la suite :

Conjugalité : pourquoi le deuil est devenu un enjeu majeur de protection sociale - Ocirp - Portail

Côté santé : l'application d'AG2R LA MONDIALE

Pas toujours facile de voir clair dans les dépenses de santé !

Pour suivre rapidement vos dépenses de santé, Côté santé regroupe au même endroit toutes les informations liées à la santé (remboursements des différents organismes, l'ensemble des contrats santé des membres d'une même famille pour assurer un suivi global du budget santé).

Cette application permet d'y déposer des factures pour les remboursements, de demander l'analyse d'un devis, d'éditer une carte de tiers-payant et d'envoyer les ordonnances aux pharmaciens.

Pour télécharger gratuitement Côté santé : rendez-vous sur l'App Store ou Google Play.

